



## COMPTE - RENDU

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE  
LE 19 DECEMBRE 2012 - 19 HEURES A SUNDHOUSE

Date de convocation : 13 décembre 2012

Artolsheim

Bindernheim

Bootzheim

Boesenbiesen

Elsenheim

Heidolsheim

Hessenheim

Hilsenheim

Mackenheim

Marckolsheim

Ohnenheim

Richtolsheim

Saasenheim

Schoenau

Schwobsheim

Sundhouse

Wittisheim

Délégués en fonction : 26    Présents : 24    Absents et excusés : 1    Procurations : 1

### Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : M. Jean-Paul IMBS
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Francis MERTZ
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Pascal JEHL (suppléant)
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Marc GAUTIER, M. Jean-Claude MULLER, M. Jean-Pierre ARNOLD (suppléant), Mme Patricia CUCUAT (suppléante), M. Gilles WEBER (suppléant)
- **Ohnenheim** : ./.
- **Richtolsheim** : M. Gérard SCHWAB
- **Saasenheim** : ./.
- **Schoenau** : M. Servais ROESZ (suppléant)
- **Schwobsheim** : M. Jean-Marie SIMLER
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, M. Claude GERBER (suppléant)
- **Wittisheim** : M. André KRETZ, M. Justin FAHRNER

### Absents excusés:

M. Maurice FAHRNER, Mme Chrystelle ERARD, Mme Catherine GREIGERT, Mme Claudine OBER, M. Rémy STOECKLE, M. Norbert LOMBARD (Procuration au Président), M. Gérard BERNARD, M. Michel BERGER, M. Henri SIMLER (suppléant), M. Benoît ECK (suppléant), M. KREDER Régis (suppléant), Mme Christiane BERNARD (suppléante), M. Bruno BOSCHERO (suppléant), M. Philippe PIVARD (suppléant), M. Jean-Jacques KRACHER (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), Mme Marie-Thérèse STOECKEL (suppléante), Mme Denise KEMPF (suppléante), M. Pierre GRAFF (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Francis BRAUN (Directeur MCG de Sélestat).

### Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), Mme Denise ADOLF (suppléante), M. François GALLIN (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Gérard FAHRNER (suppléant), Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), Mme Edith SCHWAB (suppléante), M. Jean-Marie BECK (suppléant), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques), Mme Céline SPITZ (Agent de développement), M. Thierry GELB (Agent de développement).

## A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance, Monsieur Bruno KUHN, Vice-Président.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2012

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ approuve le procès-verbal de la séance du 14 novembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

### 3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par lui-même et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2012.

Ces décisions n'amènent pas d'observations particulières.

\*\*\*\*\*

## B. ADMINISTRATION GENERALE

### 1. Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim – Approbation de l'Avant-Projet Détaillé (APD)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ approuve l'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
- ◆ approuve le coût estimatif de l'opération tel qu'il résulte de l'APD soit un montant de 2,16 M€ HT ;
- ◆ autorise le Président à lancer la procédure nécessaire à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ autorise le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

### 2. Mutualisation des moyens

#### a. Plan de formation des élus

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ approuve les orientations proposées relatives à la formation des élus ;
- ◆ décide d'ouvrir un crédit de 35 000 € sur la fonction, chapitre 65, article 6535 « Formation des élus » au titre de l'année 2013 pour la réalisation du programme de formation proposé.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

- b. Constitution d'un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** la constitution d'un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air pour les écoles maternelles et primaires, les bâtiments communaux et intercommunaux, les accueils périscolaires et les autres structures liées à la petite enfance entre la Communauté de Communes et les communes membres ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et à en fixer ses modalités de fonctionnement ;
- ◆ **autorise** le Président à soumettre ce projet à l'ensemble des membres du groupement ;
- ◆ **autorise** le Président à engager les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les actes, documents, autres conventions et marchés s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### **3. Personnel – Protection sociale complémentaire et prévoyance des agents de la collectivité – Modalités de participation de l'employeur**

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **adhère** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :
  - **SANTE** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;
  - **PREVOYANCE** couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès ;
- ◆ **accorde** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

#### **A) LE RISQUE SANTE**

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin comme suit :

		Modulation selon critère social (revenu)		
		plus de 2 500 € brut/mois (INM ≥ 540)*	de 1801 à 2500 € brut/mois (INM 389 à 539)*	moins de 1 800 € brut/mois (INM < 389)*
Modulation selon critère situation familiale	<b>Agent seul</b>	23,00	30,00	36,00
	<b>Agent seul + enfant(s)</b>	26,00	33,00	39,00
	<b>Couple</b> = agent + adulte à charge (ou conjoint)	29,00	36,00	42,00
	<b>Couple avec enfant(s)</b> = agent + adulte à charge (ou conjoint) + 2 enfants au plus	32,00	39,00	45,00
	<b>Famille</b> = agent + adulte à charge (ou conjoint) + 3 enfants au-moins	35,00	42,00	48,00

*\*indices au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (55,5635)*

**Les montants indiqués sont mensuels et  
valables pour les affiliations aux deux régimes de couverture sociale**

Actualisation : par application de la variation annuelle du PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) servant lui-même de base au calcul des cotisations de Complémentaire Santé.

### **B) LE RISQUE PREVOYANCE**

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin.

Les garanties souscrites sont les suivantes :

**\* UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :**

- L'incapacité temporaire de travail (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)
- L'invalidité (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)
- Le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100% de l'assiette de cotisation) – taux actuel : 1,20 %

**\* UNE, DES OPTION(S) :**

La collectivité propose de retenir l'option « minoration de retraite » – taux actuel : 0,45 (par la CCRM).

**L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :**

Le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire (mais sans le régime indemnitaire), ce montant correspondant aussi à celui retenu comme base pour les cotisations retraite.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : **20 €/mois/agent** au plus.

- ◆ **prend acte** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :
  - 0,04 % pour la convention de participation en santé,
  - 0,02 % pour la convention de participation en prévoyance ;
- ◆ **prend acte** que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- ◆ **autorise le Président** à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

### 1. SMICTOM d'Alsace Centrale – Tarifs 2013 : Redevance Incitative unique

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : La redevance est calculée en fonction du volume du bac gris contenant les ordures ménagères résiduelles dans les conditions fixées par les articles qui suivent.

Le tarif est composé :

- D'une partie fixe permettant de couvrir les coûts de structures (administration, communication, facturation,...). Cette partie fixe est répartie au bac quel qu'en soit le volume,
- D'une partie permettant de couvrir les coûts de la collecte en fonction des moyens déployés pour collecter chaque type de bac
- D'une partie variable permettant de couvrir notamment les coûts de traitement des déchets. Ces coûts variables sont répartis au volume du bac.

**Article 2** : La grille tarifaire est par conséquent la suivante pour 2013 :

Volume des bacs en litres	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	176,70 €	207,38 €	267,69 €	359,75 €	451,80 €	604,17 €	1 261,23 €
Tarif Ecart	156,60 €	179,87 €	227,49 €	298,38 €	370,33 €	488,83 €	999,89 €

**Article 3** : Pour prendre en compte la situation particulière des usagers situés dans des écarts, au sens de l'article 4 de la présente délibération, il est appliqué à ces usagers un tarif spécial diminué d'une partie des frais de collecte que ces usagers devront assurer par leurs propres moyens.

**Article 4 :** Sont considérées comme étant des écarts les habitations construites hors zone d'agglomération au sens du code de la route qui sont situées après un point de regroupement au-delà duquel les voies ne sont plus accessibles aux véhicules de collecte du SMICTOM d'Alsace Centrale. Ni les impasses et les voies en travaux ne sont considérées comme des écarts ainsi que des cas de portage des récipients vers un point ou une zone de regroupement ;

**Article 5 :** Les règlements de service, dûment adoptés par délibération, complètent en tant que de besoin les règles relatives à l'accès au service, l'étendue des prestations rendues aux usagers et les modalités de facturation.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2. Convention avec la Commune de Marckolsheim pour la mise à disposition du service des espaces verts**

Rapporteur : **Monsieur Marc GAUTIER, Conseiller Délégué.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le projet de convention,
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **C. FINANCES**

### **1. Décision budgétaire modificative n°1 – Budget Annexe Ordures Ménagères**

Rapporteur : **Monsieur Bruno KUHN, Vice- Président.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **se prononce** favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

**BUDGET ORDURES MENAGERES - Section de fonctionnement**

#### **Dépenses**

<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
<b>658</b>	Charges diverses de la gestion courante	+ 35 000 €
<b>673</b>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	- 35 000 €

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### **2. Décisions budgétaires modificatives n°2 – Budgets Annexes Piscine et Médiathèque**

Rapporteur : **Monsieur Bruno KUHN, Vice- Président.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **se prononce** favorablement sur les décisions budgétaires modificatives suivantes :

## BUDGET PISCINE - Section de fonctionnement

### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant
413	64131	Rémunération principale	+ 1 000 €
413	611	Contrat de prestations de services	- 1 000 €

## BUDGET MEDIATHEQUE - Section de fonctionnement

### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant
321	6065	Livres, disques, cassettes	+ 2 000 €
321	6156	Maintenance	+ 2 000 €
321	6811	Dotations aux amortissements	+ 6 000 €

### Recettes

Fonction	Article	Intitulé	Montant
321	7475	Subvention du budget principal	+ 10 000 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant
321	2184	Mobilier	+ 6 000 €

### Recettes

Fonction	Article	Intitulé	Montant
321	28183	Amortissements des immobilisations	+ 6 000 €

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

### 3. Décision budgétaire modificative n°3 – Budget Principal et Budgets Annexes Ecole de Musique et PAIM

Rapporteur : Monsieur Bruno KUHN, Vice- Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur les décisions budgétaires modificatives suivantes :

### Section d'investissement

#### Dépenses

Opération	Fonction	Article	Intitulé	Montant
134	020	2183	Matériel de bureau et informatique	+ 16 000 €
134	020	21318	Provision pour grands projets	- 22 000 €
134	40	2184	Mobilier	+ 6 000 €

## Recettes

Fonction	Article	Intitulé	Montant
01	281571	Amortissement des immobilisations	+ 100 000 €
01	021	Virement de la section de fonctionnement	- 100 000 €

## BUDGET PRINCIPAL - Section de fonctionnement

### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant
643	6574	Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	- 10 000 €
40	6574	Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	+ 10 000 €
321	67441	Subvention de fonctionnement à la Médiathèque	+ 10 000 €
413	67441	Subvention de fonctionnement à la Piscine	- 10 000 €
01	6811	Dotations aux amortissements	+ 100 000 €
01	023	Virement à la section d'investissement	- 100 000 €
40	6132	Locations immobilières	+ 30 000 €
020	614	Charges locatives et de copropriété	- 10 000 €
01	022	Dépenses imprévues	- 20 000 €

## BUDGET ECOLE DE MUSIQUE - Section de fonctionnement

### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant	Fonction	Article	Intitulé	Montant
311	64131	Rémunération	+ 1 000 €	311	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+ 1 000 €

## Section d'investissement

### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant
311	2183	Matériel de bureau et informatique	+ 7 00 €
311	21518	Autres installations, matériels et outillages techniques	- 7 00 €

## BUDGET PAIM - Section de fonctionnement

### Dépenses

Fonction	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	3355	Travaux en-cours	- 120 000 €	Opération d'ordre

### Recettes

Fonction	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	3351	Terrains en-cours	- 120 000 €	Opération d'ordre

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

#### 4. Approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité

Rapporteur : Monsieur Bruno KUHN, Vice-Président.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le projet de règlement budgétaire et financier ;
- ◆ **décide** de sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

#### 5. Avenant à la convention relative à l'organisation de la solidarité financière sur le territoire de répartition de la Plate-Forme d'Activités d'Alsace Centrale

Rapporteur : Monsieur Bruno KUHN, Vice-Président.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le projet d'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation de la solidarité financière sur le territoire de répartition de la Plate-Forme d'Activités d'Alsace Centrale actant le principe du remplacement de la Taxe Professionnelle de Zone par la Contribution Economique Territoriale;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

#### 6. PAIM – Modification du périmètre d'application du régime de la Fiscalité Professionnelle de Zone

Rapporteur : Monsieur Bruno KUHN, Vice-Président.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **confirme** l'instauration de la fiscalité professionnelle de zone sur le PAIM et la ZAI de Sundhouse ;
- ◆ **délimite** le périmètre d'application de ce régime sur les terrains formant les périmètres des deux zones cadastrées comme suit :
  - Commune de Marckolsheim : Lieudit « Schlettstadter Feld »  
Section 52 parcelles 266/47 ; 267/47 ; 268/47 ; 269/47 ; 270/47 ; 271/47 ; 272/47 ; 273/47 ; 274/47 ; 275/47 ; 276/47 ; 277/47.
  - Commune de Sundhouse : Lieu-dit « Holzweg » Section 52, pour 32 parcelles au total, ayant pour origine de propriété la parcelle 273/11 avant divisions successives pour ventes.
- ◆ **charge** le Président de notifier cette décision aux Services Fiscaux.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

## 7. Siège administratif - Avenant à la convention d'occupation privative du domaine public avec la Commune de Marckolsheim

Rapporteur : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avenant à ladite convention portant la fixation du taux de participation de la Communauté de Communes aux charges communes du bâtiment à 50% ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant en question.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## D. TOURISME – PROMOTION DU TERRITOIRE

### 1. Office de Tourisme du Grand Ried

- a. Création de l'Office de Tourisme du Grand Ried

Rapporteur : Monsieur Justin FAHRNER, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **institue** l'OFFICE DE TOURISME DU GRAND RIED ;
- ◆ **confie** à l'Association pour le Tourisme dans le Grand Ried – à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 – la gestion de l'Office de Tourisme, les missions d'accueil, d'information des touristes, de coordination des divers partenaires, de promotion et d'animation aux fins de promotion touristique ;
- ◆ **confie** à l'association dans la mesure de l'objet fixé par la convention d'objectifs à venir, la mise en œuvre de la politique de développement touristique définie par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim en partenariat avec les Communautés de Communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein et du Rhin ;
- ◆ **approuve** les termes de la convention d'objectifs et autorise le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

- b. Approbation du budget prévisionnel 2013 et engagement relatif à l'attribution de la subvention

Rapporteur : Monsieur Justin FAHRNER, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de donner un avis favorable au budget prévisionnel 2013 ;
- ◆ **décide** le versement de la subvention 2013, dès le mois de janvier prochain, à hauteur de 100%, soit 119 591 € ;
- ◆ **se prononce** favorablement sur la programmation budgétaire pluriannuelle établie sur la période 2013-2016 annexée au projet de budget prévisionnel 2013 ;
- ◆ **prend acte**, dans le cadre de cette programmation, de l'ajustement progressif de la subvention prévisionnelle demandée à la Communauté de Communes sur son niveau

de 2011, dans le but d'atteindre en 2023 une contribution par habitant identique entre les quatre communautés de communes concernées.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **E. SERVICE A LA PERSONNE**

### **1. Périscolaire Marckolsheim et Elsenheim – Prorogation de la Délégation de Service Public**

Rapporteur : **Monsieur Bruno KUHN, Vice-Président.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le projet d'avenant n°1 relatif à la prolongation de deux mois de la convention de gestion entre la CCRM et le RAI pour gestion des structures périscolaires de Marckolsheim et Elsenheim jusqu'au 30 août 2013.

**Adopté à l'unanimité.**

\*  
\*\*

### **2. Approbation du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Bas-Rhin pour la période 2012 – 2015**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le schéma de développement inscrit au Contrat Enfance Jeunesse 2012 - 2015,
- ◆ **autorise** le Président à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2012-2015.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. Transport à la demande et transport de proximité : prorogation de la convention de délégation de service public.**

Rapporteur : **Monsieur Jean-Paul IMBS, Conseiller Délégué.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **autorise** le Président à signer un avenant à la convention de transport à la demande avec les sociétés Schnoeller et Ridzon ;
- ◆ **autorise** le Président à signer un nouvel avenant à la convention de délégation d'organisation d'un service public de transport à la demande avec le Conseil Général pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 août 2013.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## F. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

### 1. Subvention complémentaire à la Fédération Départementale des MJC

Rapporteur : Monsieur Georges BLANCKAERT, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **accorde** une subvention supplémentaire de 10 000 € à la FDMJC au titre de l'année 2012,
- ◆ **décide d'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2012 Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » – Fonction 40 « Services communs sport et jeunesse » – Article 6574 « Subventions aux associations et autres personnes de droit privé »

Adopté à l'unanimité.

\*  
\*\*

### 1. RAI - Avenant à la convention d'occupation privative du domaine public avec la Commune de Marckolsheim

Rapporteur : Monsieur Georges BLANCKAERT, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avenant à ladite convention portant prolongation de la durée de mise à disposition du bâtiment communal sis au 1, rue des Tilleuls à Marckolsheim à la Communauté de Communes jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant en question.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## G. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1. Approbation de l'Avant-Projet de voirie – rue du Haut Koenigsbourg à Marckolsheim

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie HAEFFELI, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avant-projet comme présenté ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation relative à la dévolution des travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les marchés de travaux ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention avec France Télécom concernant la dissimulation du réseau téléphonique aérien existant ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout acte en relation avec le dossier ;
- ◆ **approuve** le plan de financement de l'opération arrêté comme suit :
  - Dépenses : 134 000 € HT
    - Travaux de voirie : 130 000 € HT
    - Maîtrise d'œuvre et divers : 4 000 € HT

- Recettes : 13 400 €
  - Conseil Général au titre du Contrat de Territoire : 13 000 €
  - Autres participations : 400 €
- ◆ **sollicite** toutes les aides possibles pour le financement du projet.

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **H. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE**

### **1. Demande de subvention pour le projet de sentier d'interprétation de la Commune de Wittisheim**

Rapporteur : **Monsieur Jean-Louis SIEGRIST, Vice-Président.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **approuve** le versement d'une subvention de 4 000 € à la Commune de Wittisheim, maître d'ouvrage de l'opération ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires- Fonction 90 - Chapitre 20 - Article 204141 « Subventions d'équipement versées aux communes membres ».

**Adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **I. DIVERS**

### **1. Motion en faveur de la relance du contrat de concession du Grand Contournement Ouest de Strasbourg**

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ◆ **demande** au Gouvernement de :
  - **revenir** sur sa décision et de relancer le contrat de concession du GCO en maintenant dans le cahier des charges des engagements concernant les transferts de transit de l'A35 ;
  - **maintenir** la possibilité de réaliser le GCO dans la période de validité actuelle de la Déclaration d'Utilité Publique ;
  - **engager** la reprise rapide des études sur le réaménagement de l'A35 et les modalités de gestion de la circulation sur cet axe dans la cadre d'une réflexion globale des problématiques liées aux infrastructures routières et au transport en Alsace

**Adopté par 24 voix pour, 1 Abstention (Monsieur Jean-Claude SPIELMANN).**

\*\*\*\*\*

**2. Demande d'indemnisation d'un préjudice éventuel lié à la perte d'exploitation d'un établissement de restauration à Bootzheim suite aux travaux de voirie rue de l'Europe – Autorisation au Président à défendre les intérêts de la Communauté de Communes**

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- ✓ **autorise** le Président à défendre les intérêts de la Communauté de Communes dans le cadre de la procédure de demande d'indemnisation du préjudice éventuel lié à la perte d'exploitation d'un établissement de restauration à Bootzheim suite aux travaux de voirie réalisés par la Communauté de Communes, maître d'ouvrage, rue de l'Europe ;
- ✓ **autorise** le Président à mettre en œuvre la protection juridique souscrite auprès de SARRE ET MOSELLE SA dans le cadre du contrat d'assurances liant la Communauté de Communes à cette société ;
- ✓ **autorise** le Président à recourir aux services du Cabinet d'Avocats proposé par la compagnie d'assurances ;
- ✓ **autorise** le Président à prendre tout acte et à signer tout document relatif à ce contentieux.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Marckolsheim, le 21 Décembre 2012

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

